



AIDE AUX ÉQUIPES DE NIVEAU NATIONAL

(PARTICIPANT A UN CHAMPIONNAT ANNUEL
IMPLIQUANT DES DÉPLACEMENTS HORS BRETAGNE)

DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION 2025

DOSSIER A RETOURNER A :

Département des Côtes d'Armor
Service Sport, jeunesse et vie associative
9 place du Général De Gaulle
CS 42371

22023 SAINT-BRIEUC cedex 1

ou

Mail : emmanuel.pol@cotesdarmor.fr
Téléphone : 02 96 62 50 33 / 07 61 16 45 01

A retourner avant le **14/09/2025**

Côtes d'Armor
le Département



Équipes de niveau national

Fiche de Renseignements

L'association

Nom :

SIRET :

Siège social

Rue :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Adresse de correspondance (si différente adresse du siège social)

Rue :

Code postal : Ville :

Le Président ou la Présidente

NOM - Prénom :

Téléphone : Mail :

Personne en charge du dossier (si différent Président / Présidente)

NOM - Prénom :

Fonction :

Téléphone : Mail :

Disposition relatives à la loi du 6 janvier 1978

Les traitements relatifs à cette demande sont informatisés. Ils sont donc soumis aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que

1- Toutes les réponses aux différents questionnaires sont obligatoires. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction des dossiers.

2- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître des dossiers d'aide à domicile ou en établissement.

3- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser selon la prestation dont vous bénéficiez, en justifiant de votre identité à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Équipes de niveau national

Pièces à fournir

- | | |
|--|---|
| ☐ Compte de résultat et bilan financier (ou état de trésorerie) du club | ☐ Calendrier officiel du championnat (ou à défaut l'attestation d'engagement) pour chaque équipe |
| ☐ Budget prévisionnel du club | |
| ☐ Budget prévisionnel des équipes (CF. modèle en dernière page) | ☐ RIB |

Engagements

- ☐ Conformément à la loi du 24 août 2021 et au décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, le club s'engage à respecter les principes de la République tel qu'ils sont rappelés dans le contrat d'Engagement Republicain
- ☐ Le club s'engage à valoriser le soutien du Conseil départemental des Côtes d'Armor en affichant l'identité visuelle de la collectivité départementale :
 - sur les tenues sportives des équipes soutenues
 - sur les supports de communication relatifs aux équipes soutenues
 - dans les locaux ou sur les équipements utilisés dans le cadre des rencontres ou compétitions des équipes soutenues

Le Président / La présidente

Nom - Prénom

Signature et visa

Date :

Équipes de niveau national

Budgets prévisionnels équipes

Dépenses affectées à l'équipe	Équipe	Équipe	Équipe	Équipe	Équipe
Frais d'engagement (fédération, ligue, comité)					
Frais d'arbitrage					
Frais de déplacement (véhicule, carburant hôtellerie)					
Frais d'encadrement de l'équipe (salaires et charges)					
Frais de joueurs (primes, salaires, déplacements)					
Équipement et matériel sportif					
Frais de communication					
Frais de gestion					
Autres dépenses					
Précisez :					
TOTAL Dépenses					
Recettes affectées à l'équipe					
Aides Fédérales					
Subvention État					
Subvention Région					
Subvention Département					
Subvention Communes et EPCI					
Partenariats privés					
Recette de matchs					
Autres recettes					
Précisez :					
TOTAL Recettes					